

PUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO

MINISTRE DU TRAVAIL ET DE LA
PREVOYANCE SOCIALE

DIRECTION GENERALE DU TRAVAIL
DE LA FONCTION PUBLIQUE

DIRECTION DE LA FONCTION PUBLIQUE

DECRET N° 82/173 du 15/2/1982 /MTPS.DGTFP.DFP.21021

13

Portant intégration et nomination de
Monsieur INOKONIS Henri Paulin Vital,
dans les cadres de la catégorie A, hié-
rarchie I des Services Techniques
(Mines)

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT

ISAS :

- (/u la constitution du 8 Juillet 1979 ;
(/u la loi 25/80 du 13.11.80 portant amendement de
l'article 47 de la constitution du 8.7.79 ;
(/u la loi 15/62 du 3.2.62 portant statut général
des fonctionnaires ;
(/u l'arrêté 2087/FP du 21.6.58 fixant le règlement
sur la solde des fonctionnaires ;
(/u le décret 60/90 du 3.3.60 fixant le statut com-
mun des cadres de la catégorie AI des Services Techniques ;
(/u le décret 62/130/MF du 9.5.62 fixant le régime
des rémunérations des fonctionnaires ;
(/u le décret 62/195/FP du 5.7.62 fixant la hié-
rarchisation des diverses catégories des cadres ;
(/u le décret 62/197/FP du 5.7.62 fixant les caté-
gories et hiérarchies des cadres créées par la loi 15/62 du
3.2.62 portant statut général des fonctionnaires ;
(/u le décret 62/198/FP du 5.7.62 relatif à la nomi-
nation et à la révocation des fonctionnaires des catégories
des cadres de l'Etat ;
(/u le décret 63/81/FP-BE du 26.3.63 fixant les
conditions dans lesquelles sont effectués des stages probatoi-
res que doivent subir les fonctionnaires stagiaires, notém-
ment en ses articles 7 et 8 ;
(/u le décret 67/50/FP-BE du 24/2/67 règlementant
la prise d'effet du point de vue de la solde des actes
réglementaires relatifs aux nominations, intégrations, recons-
titutions de carrière et reclassements ;
(/u le décret 74/470 du 31.12.74 abrogeant et rem-
plaçant les dispositions du décret 62/196/FP du 5.7.62 fixant
les échelonnements indiciaires des fonctionnaires ;
(/u le décret 79/154 du 4.4.79 portant nomination
du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;
(/u le décret 80/644 du 28.12.80 portant nomination
des Membres du Conseil des Ministres ;
(/u le rectificatif 81/016 du 26.01.81 au décret
80/644 du 28.12.80 portant nomination des Membres du Conseil
des Ministres ;
(/u le décret 81/017 du 26.01.81 relatif aux intérim
des Membres du Gouvernement ;
(/u la lettre n° 5076/MEN.DGEOC.DCB du 20.10.81
du Directeur de l'Orientation et des Bourses transmettant
le dossier de l'intéressé ;
(/u le protocole d'Accord du 5.8.70 signé entre la
République Populaire du Congo et l'URSS ;

ARTICLE 1er.- En application des dispositions combinées du décret 60/90 du 3.3.60 et du Protocole d'Accord du 5.8.70 susvisé, Monsieur INKONIS Henri Paulin Vital, né le 13 Juillet 1954 à Brazzaville, titulaire du diplôme d'Ingénieur de Conception en Electromécanique obtenu à l'Institut Polytechnique d'Odesse (URSS), est intégré dans les cadres de la catégorie A, hiérarchie I des Services Techniques (Mines) et nommé au grade d'Ingénieur Stagiaire, indice 710.

ARTICLE 2.- L'intéressé est mis à la disposition du ~~Ministre~~ des Mines et de l'Energie.

ARTICLE 3.- Le présent décret qui prendra effet à compter de la date effective de prise de service de l'intéressé sera enregistré publié au JORPC et communiqué partout où besoin sera.

Brazzaville, le 15 Février 1982

Par le Premier Ministre,
Chef du Gouvernement,

Le Ministre des Mines et de l'Energie,

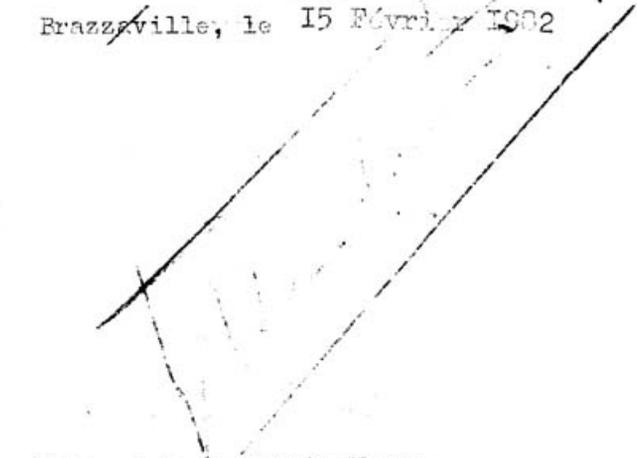


- Rodolphe ADADA. -

Le Ministre du Travail et de la
Prévoyance Sociale,



- Bernard COMBO MATSIONA. -



- Colonel Louis SYDVAIN-GOMA. -

Le Ministre des Finances,



- Itihi Ossatoumba LEKOUNDZOU. -

AMPLIATIONS :

- JORPC. 1
- DGTFP/DFP. 3
- DFP/BST. 1
- D.B. 3
- D.C.F. 1
- MIN.MINES ET ENERGIE. 2
- DOSSIERS. 3